

DÉLIBÉRATION n° CA-08-03-2019-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 mars 2019

Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration
du 21 décembre 2019

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

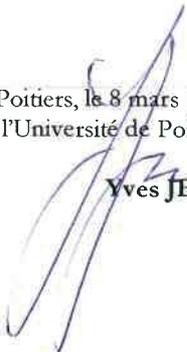
Article 1^{er} : Dispositif

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 21 décembre 2019 est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 8 mars 2019
Le Président de l'Université de Poitiers


Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

29. MAR 2019

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Direction des affaires juridiques



Direction
des Affaires juridiques

**Compte-rendu du
Conseil d'administration**

Séance du 21 décembre 2018

Ordre du jour :

- 1- Informations générales ;
- 2- Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 16 novembre 2018 ;
- 3- Budget 2019 ;
- 4- Révision de la note de mission ;
- 5- Mise en place d'un service interuniversitaire UNISCIEL ;
- 6- Capacités d'accueil et modalités de recrutement à l'entrée de cycle de Master (M1) pour l'année universitaire 2019-2020 ;
- 7- Arrêté du Président fixant pour l'année universitaire 2019-2020 les capacités et modalités de recrutement pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master ;
- 8- Capacités d'accueil et modalités de recrutement en deuxième année de cycle de Master (M2) pour l'année universitaire 2019-2020 ;
- 9- Arrêté du Président fixant pour l'année universitaire 2019-2020 les capacités et modalités de recrutement pour l'accès à la deuxième année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master ;
- 10- Bilan social ;
- 11- Campagne d'emplois ;
- 12- PEDR 2019 : choix du mode d'évaluation (instance nationale ou locale) ;
- 13- PEDR 2019 : critères et barème PEDR
- 14- Acquisition d'un terrain en Charente ;
- 15- Tarifs et subventions ;
- 16- Questions diverses.

Les membres présents :

El Mustapha BELGSIR ; Yves BERTRAND ; Romuald BODIN ; Delphine BON ; Aurélien BROSSARD ; Philippe BRISSONNET ; Dominique BRUNET ; Sébastien CELLES ; Valentin COGNARD ; Gabriel de SAINT MARTIN ; Elvire DIAZ ; Sylvain DUBOIS ; Isabelle DUFRONT ; Marie-José GRIHOM ; Marie GAC ; Yves JEAN ; Karl JOULAIN ; Sébastien LAFORGE ; Evelyne LANDE ; Myriam MARCIL ; Karine MICHELET ; Jean-Philippe NEAU ; Virginie NEVEU ; Rose-Noëlle SCHÜTZ ; Thami ZEGHLOUL.

Participants avec voix consultative :

Gilles MIRAMBEAU ; Sylvette VEZIEN.

Invités permanents :

Nicolas BOISTAY ; Emmanuel CLOSSE ; Roxane DURAND ; Serge HUBERSON ; Virginie LAVAL ; Ludovic LE BIGOT ; Loïc LEVOYER ; Nirmal NIVERT.

Procurations :

Licia BAGINI	à	Elvire DIAZ
Françoise BOISSEAU	à	Sylvain DUBOIS
Philippe JEHANNO	à	Yves JEAN
Delphine LECHAT	à	Jean-Philippe NEAU

1) Informations générales

Le Président ouvre le dernier Conseil d'administration de l'année civile en évoquant 5 points :

1. L'ensemble du financement par la région Nouvelle Aquitaine de la 2^e phase de Prométée à hauteur de 8 millions d'euros, dont le dossier a été déposé début juillet 2018 avec l'Institut Pprime en relation avec l'ISAE-ENSMA, a été accepté par la commission permanente à la fin du mois de novembre 2018. La 1^{re} tranche était un financement de l'Université. Le Président apprécie ce soutien de la Région Nouvelle Aquitaine qui n'aurait pas été possible, dans une telle ampleur, avec l'ancienne Région Poitou-Charentes.
2. L'Université va signer, en 2019, deux nouvelles conventions triennales : l'une avec Grand Poitiers à hauteur de 400 000 euros et l'autre avec Grand Angoulême à hauteur de 100 000 euros. Sur chacune des conventions, il y a en particulier le financement de demi-allocations de recherche qui permettront de solliciter des financements de la région qui ne finance des allocations de recherche que si elles sont cofinancées. Les négociations sont en cours pour établir une convention avec l'agglomération de Niort pour mettre des demi-allocations de recherche de façon à pouvoir renforcer un point faible de l'Université : le manque d'une part de doctorants et d'autre part de doctorants financés.
3. La hausse des droits d'inscriptions pour les étudiants extracommunautaires qui porterait à 2 770 euros et à 3 770 euros les droits d'inscription respectivement en Licence et en Master a été annoncée par le Premier ministre. Cette annonce est surprenante pour le Président car elle a été prise sans aucune concertation, ni avec la CPU, ni avec la CDEFI, ni avec aucune grande association nationale. L'Université de Poitiers a été l'une des premières à se positionner sur ce sujet en disant qu'il s'agissait d'une remise en cause du modèle d'accès à l'Université française auquel elle est attachée, pas seulement parce que 17 % des étudiants sont internationaux, mais aussi parce que c'est une chance, d'un point de vue pédagogique, d'avoir ces étudiants qui amènent un rapport au monde différent. Le Président a publié, avec son équipe, une tribune dans Le Monde, sur le même thème, avec des éléments plus juridiques, politiques et techniques. La CFVU a voté, sur la proposition des étudiants, une motion, que le Président va proposer au vote du Conseil d'administration. Cette hausse des frais d'inscription serait incontestablement un facteur de diminution du nombre d'étudiants étrangers dans l'Université. Quand le décret sera paru, l'Université sera conduite à voir quelle position elle prendra sur les droits d'entrée de ces étudiants extracommunautaires. Ce sujet sera mis en débat au Conseil d'administration.
4. Le mardi 11 décembre 2018, les présidents d'universités ont reçu, dans un délai qu'ils qualifient d'insupportable, les notifications des dotations des universités. 40 d'entre eux ont envisagé une démission collective pour protester. Cette notification, contrairement à l'engagement de la ministre, ne prenait pas en compte, dans le socle, le GVT 2018 (870 000 euros) et rien n'était prévu sur le GVT 2019, et de surcroît s'appuyait, à la fois, sur d'éventuelles ressources nouvelles grâce aux droits d'inscription des étudiants extracommunautaires, alors que le décret n'est pas paru, et aussi, sur la proposition scandaleuse que les Universités prélèvent sur la contribution à la vie étudiante et culturelle pour le fonctionnement de l'Université. Le Président de la CPU, Gilles ROUSSEL, est monté au créneau auprès de la ministre, qui a évoqué une erreur. Depuis, une nouvelle notification est parue : elle ne change rien sur la dotation sur l'Université qui avait, au surplus, élaboré son budget sur la base

de la dotation 2018. Il n'y a donc pas eu besoin de modifier le budget. Le Président tient à remercier Marie GAC, qui représente le Recteur-Chancelier des Universités, pour ses conseils avisés sur le budget de l'Université, que le Rectorat a estimé soutenable puisque l'Université doit solliciter un contrôle *a priori* par l'État sur ce budget, ce qui amène le Président à relativiser l'autonomie des universités.

5. Le Président garde le cap, avec son équipe, sur la politique d'emploi avec l'ouverture de 38 postes au concours pour les personnels BIATSS en 2019 et de 44 postes d'enseignants-chercheurs. Toutes les universités ne sont pas en capacité de garder ce cap, faute de moyens.
6. Sur la contribution à la vie étudiante et culturelle (CVEC), l'Université pense avoir une idée du montant attribué, bien que le décret ne soit pas encore paru. Lorsqu'il sera publié, l'Université mettra en place la commission concernant la mise en œuvre de la CVEC. Le Président souhaite que les montants supplémentaires soient utilisés pour renforcer, pour tous les étudiants, la politique de prévention dans le domaine de la santé, en relation avec la ville et le CROUS. Des propositions transversales suivront, entre autres en ce qui concerne le sport pour tous.
7. Le RIFSEEP n'est pas à l'ordre du jour de ce Conseil d'administration, mais le sera sans doute au prochain. Depuis le printemps dernier, 110 personnes ont travaillé sur l'élaboration des catégories concernant ce régime indemnitaire. Il en ressort que l'Établissement serait au-dessus du socle ministériel par rapport au nombre de catégories. La Direction générale des services a fait 4 propositions allant de 150 000 euros à 300 000 euros. Le Président a retenu l'hypothèse la plus haute, de façon à ce qu'il y ait des progressions du régime indemnitaire pour l'ensemble des catégories, dans un contexte contraint sur le plan financier. La situation de l'Université reste saine, mais fragile. L'année 2018 serait, pour la septième année consécutive, en excédent. Jouant leur rôle de corps intermédiaire, les syndicats ont alerté le Président sur l'insuffisance des efforts pour les catégories C. Une nouvelle proposition sera présentée lors du Comité technique d'Établissement du 25 janvier 2019 puis relayée au Conseil d'administration.

2) Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 16 novembre 2018

Le Président propose de reporter ce point à une prochaine séance du Conseil d'administration.

3) Budget 2019

En préambule, Ludovic LE BIGOT remercie ses collaborateurs, notamment Catherine MACHARD et souligne la difficulté croissante à produire un budget dans un contexte de contraintes financières et budgétaires et dans un délai très contraint. Il y a eu un pré-Conseil d'administration avec le Rectorat, une Commission des finances la semaine dernière, où un certain nombre de points ont été abordés. Ludovic LE BIGOT souhaite présenter d'abord le budget dans ses grandes lignes puis les différents tableaux proposés au vote.

Pour la partie formation, l'année 2019-2020 annonce une stabilisation relative des effectifs et donc l'absence de recettes supplémentaires sur l'augmentation de ces effectifs sachant que les conséquences financières de l'augmentation ancienne des effectifs ne sont pas connues. Concernant la nouvelle offre de formation, aucune contraction d'heures n'a été observée et, par conséquent, aucune réaffectation de moyens sur d'autres domaines. Ludovic LE BIGOT rappelle que l'université de Poitiers consomme beaucoup d'heures par étudiant avec un taux d'encadrement plutôt correct. De nouvelles recettes issues de la taxe d'apprentissage hors quota sont prévues et ramènent à un montant global équivalent à celui d'avant la réforme même si la répartition entre les composantes diffère.

Concernant la recherche, les moyens alloués sont constants avec des éléments supplémentaires possibles de temps en temps sur la partie investissement. Les moyens sont certes constants, mais insuffisants. Ludovic LE BIGOT souligne que le renforcement des relations avec les collectivités territoriales *via* les conventions évoquées par le Président permettra de lever de nouvelles allocations et demi-allocations pour des bourses de thèses en lien avec la Région. Les difficultés demeurent avec le CPER-FEDER, mais sont en voie d'amélioration. Subsistent cependant des décalages de trésorerie, des difficultés liées à la longueur de l'instruction des dossiers de sorte que les projets CPER-FEDER importants sur 2018 se répercutent sur 2019

et ceux prévus en 2019 se dérouleront sûrement sur 2020. Établi à 16 %, le taux de prorata ne s'améliore pas et est sans doute le plus bas de toutes les universités en France. L'unité budgétaire Recherche (UB Recherche), qui était une demande récurrente, est désormais en place pour le domaine des sciences depuis moins d'un an ; elle s'installe pour les périmètres des Lettres et Langues et intégrera ensuite les unités mixtes de recherche (UMR) de Médecine-Pharmacie, puis les domaines des Sciences humaines, Arts et de Droit. En 2019, l'Université en sera à la seconde version de la cartographie des activités liées à la formation, avec une connaissance plus fine des coûts générés par l'activité de formation suite aux préconisations de l'IGAENR. Cette cartographie sera améliorée pour les prochains dialogues de gestion avec les composantes et sera reconduite en 2019 avec les mêmes préconisations de l'IGAENR, bien que les coûts liés à la recherche devront être mieux différenciés et connus. Un contrôleur de gestion devrait arriver début janvier 2019. Il s'agira, en 2019, de consolider l'UB Recherche et de faciliter ainsi la vie aux collègues de l'ensemble des laboratoires de recherche de l'établissement.

Le budget repose sur plusieurs programmations :

- Le Programme pluriannuel d'investissement (PPI) immobilier avec, pour 2019, un prévisionnel important en termes de décaissement, c'est-à-dire d'opérations arrivant à terme.
- Le PPI formation et support se poursuit avec quelques difficultés pour récupérer toutes les informations en provenance des composantes.
- Le PPI hors immobilier pour la recherche reste à construire.
- Les contrats d'objectifs et de moyens sont à l'arrêt et l'Université en est à la version 3 de ces contrats. Il est inutile de faire une version 4 tant qu'il n'y a pas de convergence entre composantes et services de pilotage sur ces contrats. Il faudra sans doute attendre que l'offre de formation se stabilise pour pouvoir reprendre l'élaboration de ces contrats.

Les grandes enveloppes budgétaires s'organisent autour :

- De la masse salariale déterminée en termes d'emplois et de postes constants hors convention (d'autres universités procèdent différemment, avec une masse salariale constante, mais qui ne signifie pas un nombre de postes et d'emplois constant) ;
- Du budget de fonctionnement hors masse salariale, qui est une prévision des charges et des recettes 2019 en fonction de celles de 2018 et de ce que l'on connaît sur 2019 ;
- De l'investissement dont l'enveloppe est composée des subventions d'investissement ;
- Du GEPA sur la dévolution du patrimoine, où le PPI fixe le montant de l'enveloppe et le montant des amortissements nets prévisionnels (2017 réajusté avec 2018). Il s'agit là d'enveloppe importante.

La prévision globale de recettes pour l'année 2019 est de 245,2 millions d'euros, dont la subvention pour charges de services publics est estimée à 202,6 millions d'euros. Classiquement, la prévision au moment du budget se base sur la dernière notification et les différentes informations disponibles. Si la notification ministérielle communiquée le 11 décembre 2018 a remis en cause cette estimation, les récentes informations convergent finalement vers le montant estimé initialement sachant que, sur les conseils du Rectorat, le GVT 2019 n'y était pas intégré dans la prévision.

Le Président souligne que cette notification cynique a eu pour effet des consignes divergentes de la part des rectorats aux présidents d'université sur l'intégration ou non du GVT dans le budget.

Ludovic LE BIGOT précise que, selon les dernières annonces ministérielles, le GVT, estimé à 760 000 euros, ne sera pas compensé. L'élément le plus compliqué à gérer était la disparition du GVT du socle de calcul de la masse salariale, soit, pour 2018, 870 000 euros, le tout s'établissant à un manque de 1,5 million d'euros dans le budget. En dépit d'un re-soclage du GVT 2018, la tension sur la masse salariale sera importante, parce qu'il va manquer, en termes de recettes, de quoi prendre en charge l'évolution naturelle des carrières.

M. LE BIGOT signale une réduction de la prévision des autres financements publics de 26,3 millions d'euros au budget initial 2018, à 22,6 millions d'euros sur la prévision 2019. Ce tassement est prudentiel et provient essentiellement du CPER-FEDER compte tenu du décalage probable des financements dû à une lenteur dans l'instruction des dossiers.

M. LE BIGOT évoque une augmentation prévisionnelle des recettes propres, qui passeraient de 14,9 millions d'euros à 17,3 millions d'euros à mettre sur le compte d'une augmentation marginale des recettes de formation continue, d'une augmentation des recettes liées à la taxe d'apprentissage, des recettes liées à l'apprentissage en

général, d'une intégration du Juriscope, qui était une UMR CNRS gérée par le CNRS, dans le budget de l'Université de Poitiers, soit un budget de recettes prévues de 453 000 euros avec TVA ce qui dynamisera sur le taux de prorata.

En lien avec le CPER-FEDER, les recettes fléchées augmentent pour arriver à 2,3 millions d'euros contre 1,3 million d'euros l'année dernière. Mais M. LE BIGOT pointe la faiblesse des recettes propres sur la totalité des recettes qui, situées à 7 % sur le budget de recettes, sont moitié moins que les autres universités.

La prévision de la masse salariale a été calculée avec les salaires du mois d'octobre, réajustés avec le mois de novembre, puis multipliés par 12, ce qui constitue le socle. D'autres éléments viennent s'ajouter à ce socle : la prévision d'heures complémentaires et de vacances qui restent inchangées par rapport à 2018 malgré certaines composantes qui voient leur offre de formation avec une consommation d'heures équivalent TD moindre sur la prochaine offre de formation. Cela ne signifie pas, pour autant, que le montant réellement consommé ne baissera pas en 2019. M. LE BIGOT signale une augmentation en termes de conventions de recherche sur la prévision ce qui marque une reprise de l'activité recherche avec une hausse de la masse salariale dédiée. Le GVT est également prévu dans les dépenses de masse salariale, soit 742 000 euros, sans aucune recette pour le compenser. L'établissement devra pouvoir mobiliser suffisamment de recettes pour couvrir cette dépense. La prévision globale de masse salariale est de 190 455 888 euros, soit une augmentation relativement contenue de 1,6 million d'euros par rapport au budget initial de l'année dernière. La prévision tient compte d'une campagne d'emplois la plus précise possible, qui concerne aussi bien les personnels BIATSS que les personnels enseignants-chercheurs. Pour les enseignants-chercheurs, la campagne d'emploi n'est que de septembre à décembre, tandis que celle pour les personnels BIATSS couvre potentiellement toute l'année, même s'il y a un phasage plutôt au mois de juin. Deux éléments sont à prendre en compte sur les différentes dépenses de la masse salariale pour l'établissement : la forte contraction des dépenses liées au crédit de paiement en fonctionnement qui passeront de 35,2 millions d'euros à 32,7 millions d'euros causée par quelques éléments marginaux liés au CPER-FEDER et par une prise en charge toujours élevée des heures complémentaires. Les euros sont plutôt utilisés à faire de la masse salariale, c'est-à-dire à payer des heures complémentaires et des vacances plutôt que de payer du fonctionnement. La prévision de dépenses en fonctionnement s'est aussi contractée parce que l'établissement a été au plus fin en termes de prévision de ses dépenses à tous les niveaux. À l'inverse, en termes de dépenses liées à l'investissement, M. LE BIGOT souligne une très forte augmentation des dépenses prévisionnelles d'investissement, qui passent de 28,3 millions d'euros à 33,6 millions d'euros. Cette augmentation est liée quasi exclusivement à la dévolution du patrimoine et à l'exécution du plan pluriannuel immobilier pour financer des travaux programmés. Pour le seul GEPA, la prévision de décaissement de crédits est de 21 millions d'euros.

Laurent-Emmanuel BRIZZI détaille les différentes opérations du PPI pour les années 2018, 2019 et 2020. Pour 2018, cette enveloppe qui disposait de 9,5 millions d'euros, passera à 21 millions en 2019 puis à 30 millions en 2020, ce qui s'explique essentiellement par la mise en production des projets dits CPER : le projet MSR-BU Droit et langues pour lequel les travaux commenceront en 2019 et qui mobiliseront 4 millions d'euros ; la reconstruction d'un bâtiment à l'IUT GEA ; la construction des bâtiments B25, B31 et B35 du site d'Angoulême où le B24 a déjà été achevé avec un phasage décalé de façon à ce que des entreprises locales – aux moyens limités – aient la possibilité de les faire. Seul le pôle chimie intégré dans le projet afférent au pôle IC2MP ne subit aucun décalage puisque la restructuration de la totalité du laboratoire de l'institut IC2MP est financée sur une partie des fonds propres. Il y aura encore une montée en puissance en 2020. Les projections ont été réalisées en lien avec la soutenabilité financière de l'établissement sachant que ces travaux peuvent se décaler d'une année sur l'autre surtout dans le cas de mauvaises surprises et d'impondérables.

Ludovic LE BIGOT souligne que de nouveaux décalages de 2019 à 2020 sont probables pour ces opérations immobilières. Leur financement repose sur le fonds de roulement. La proposition est de faire un prélèvement de 400 000 euros sur le fonds de roulement pour financer, sur le budget principal, 3 grands types d'opérations : un complément pour la formation et le support ; la contribution pour l'acquisition de machines de calcul côté recherche ; l'accompagnement de la programmation immobilière par, notamment, du mobilier.

Pour la réalisation du programme pluriannuel d'investissement immobilier du GEPA, la proposition de prélèvement du fonds sur fonds de roulement est de 5 millions d'euros. Enfin, un dernier prélèvement concerne le SIUMPPS pour l'acquisition du mobilier de l'extension du service de santé universitaire.

M. LE BIGOT détaille les différents tableaux :

- Le tableau des emplois, calqué sur les notifications reçues du ministère, correspond au plafond d'emploi soumis au vote, et fait état de 2505 emplois sous plafond État, 291 emplois sous ressources propres, ce qui fait un plafond d'emploi global pour l'établissement de 2787.
- Le tableau des autorisations budgétaires : le montant total des recettes est de 245 millions d'euros, dont 202,6 millions d'euros de subvention pour charge de service public, 22,6 millions d'euros d'autres financements publics, 17,254 millions d'euros de recettes propres, 2,3 millions d'euros de recettes fléchées. Dans les dépenses (autorisation d'engagement comme crédit de paiement) figurent 190,4 millions d'euros de dépenses de masse salariale, 37,7 millions d'euros de crédit de paiement de fonctionnement hors masse salariale, 33,6 millions d'euros de dépenses d'investissement prévues. Sur les annexes apparaissent les dépenses et les recettes ventilées par destination.
- Le tableau de synthèse : le solde budgétaire pour l'établissement est négatif de 11,6 millions d'euros. Il se compose du solde qui concerne la contribution de l'établissement pour la dévolution du patrimoine à 3,2 millions d'euros, le GEPA pour la dévolution du patrimoine à 8,6 millions d'euros comprenant le prélèvement sur fonds de roulement plus la partie de l'établissement de 3,2 millions d'euros, les opérations pour les comptes de tiers (crédits gérés au titre du CMI FiGuRe, bourses pour les étudiants ERASMUS, l'IFRAN d'ISAP) qui, en 2019, présenteront un solde négatif. D'autres opérations apparaissent sur le compte de tiers, notamment celles liées à la perception de la TVA et présentent un solde positif. La variation globale de trésorerie sera négative pour la prévision de 9,9 millions d'euros.

M. LE BIGOT présente ensuite le budget en droit constaté :

- Les recettes au niveau des produits : 255,8 millions d'euros, dont la partie Etat et la partie ressources propres.
- La correspondance en termes de dépenses : 190 millions d'euros de masse salariale.
- La prévision de dépense de fonctionnement avec des opérations non décaissables, concernant, par exemple, les amortissements.
- Un solde budgétaire de l'établissement positif à 10,5 millions d'euros. Ce solde provient de la dévolution du patrimoine.
- La capacité d'autofinancement de l'établissement intègre le résultat positif du GEPA et s'établit à 14,7 millions d'euros.

Il y a un prévisionnel de 33,6 millions d'euros de dépenses d'investissement prévisionnels, soit les 21 millions d'euros du GEPA plus d'autres opérations liées au CPER, au FEDER, aux dépenses propres de l'établissement. Pour l'instant, les ressources sont insuffisantes pour compenser les dépenses, en conséquence, le prélèvement global sur le fonds de roulement pour équilibrer cette section est de 5,4 millions d'euros, ce qui amène à une situation prévisionnelle de trésorerie où la variation sur le fonds de roulement est de 5,4 millions d'euros. La variation de trésorerie de diminution de 9,9 millions d'euros amènera à un fonds de roulement prévisionnel, à la fin de l'année, de 34 millions d'euros et à un niveau de trésorerie de 31 millions d'euros. Le besoin en fonds de roulement devient positif, c'est-à-dire qu'il faut aller chercher sur la trésorerie pour pouvoir réaliser l'ensemble des opérations décaissées sur l'année 2019.

La rigidité budgétaire est un des indicateurs de soutenabilité et se calcule de deux manières :

- Les dépenses de masse salariale prévisionnelles divisées par les dépenses de fonctionnement décaissables. Ce pourcentage, en prévisionnel, est à 85,33 %. Le seuil prudentiel ou de vigilance est à 85 %, le seuil d'alerte à 85,5 %. Il y aura certainement quelques recettes en plus qui arriveront en cours d'année, qui feront certainement repasser le pourcentage sous la barre des 85 %.
- La masse salariale sur les recettes en intégrant le GEPA, la dévolution du patrimoine, ce qui amène à un taux de 77,68 %. Calculé seulement sur le budget principal, il est de 83,14 %. La règle est de 83 % pour le seuil de vigilance, 83,5 % pour le seuil d'alerte. La prise en compte des recettes de fin d'année devrait faire repasser sous le seuil de vigilance.

Le Président ouvre la discussion.

Philippe BRISSONNET met l'absence de commentaires sur le compte des efforts mis à trouver les meilleurs équilibres possibles pour élaborer ce budget.

Jean-Philippe NEAU demande ce qui pourrait faire monter le taux de fonds propres pour parvenir au taux de 15 % obtenus par les autres universités.

Ludovic LE BIGOT explique que certaines universités ont développé leurs ressources propres, principalement *via* 2 ressources : la recherche que Poitiers a choisi d'externaliser au CNRS et à l'INSERM, qui gèrent 60-70 % des contrats globaux et 80 % des contrats des UMR ; la formation continue qui est de faible niveau à l'Université de Poitiers. Dans beaucoup de domaines, elle devrait être doublée en termes de recettes et passer à 7-8 millions d'euros, comme pour des universités de taille comparable. Mais se pose la question de l'affectation des heures dont la consommation est déjà extraordinaire. Il faudrait donc des ressources humaines qui, aujourd'hui, sont utilisées ailleurs.

Le Président pense que le dernier point évoqué est important : pour développer des ressources propres, il faut avoir des moyens humains dédiés à cette recherche de ressources propres. Or, la campagne d'emploi actuelle des postes BIATSS s'organise selon une reconduction systématique des postes, sans se poser la question de la mutualisation, de l'évolution de l'organisation, etc. Il n'y a donc aucune marge de manœuvre possible pour dynamiser la valorisation du patrimoine et la formation continue. Or, les 7 millions d'heures complémentaires bloquent le soutien à la recherche et le coup de pouce sur le fonctionnement. L'Université maîtrise le fonctionnement, mais manque d'argent. Le Président estime que la mise à disposition des locaux pourrait représenter une manne financière et ne devrait plus, à cette fin, être totalement gratuite sauf dans le cas de partenariats privilégiés. Il souligne que se pose la question de l'évolution de l'organisation de l'établissement.

Yves BERTRAND attire l'attention sur la rémunération des BIATSS. Dans sa composante, le turn-over standard reposant entre 10 et 20 personnes se heurte à des désistements *in extremis* de candidats qui préfèrent aller dans des administrations voisines où les paies sont plus attractives. En dépit d'un dialogue satisfaisant entre les composantes et la DRH sur les éléments du RIFSEEP, le bât blesse sur le niveau de primes global que touchent les collègues provenant de l'extérieur dont l'écart, à poste équivalent, va de 100 à plusieurs centaines d'euros par mois. Monsieur BERTRAND se demande s'il n'y a pas un problème, dans le budget, sur la part consacrée, dans les 169,5 millions de la masse salariale, à la question de la rémunération des BIATSS.

Le Président refuse d'opposer les personnels BIATSS et les enseignants-chercheurs et rappelle que sans postes d'enseignants-chercheurs, il n'y a pas de personnels BIATSS puisque l'essence même d'une université est bien la recherche et l'enseignement des connaissances. Le Président souligne par ailleurs le niveau scandaleusement bas du salaire d'un maître de conférences débutant, à savoir 1 900 euros par mois pour des personnes fortes d'un bac + 8. Ils pourraient gagner trois fois plus dans le privé. La France est, en matière de paiement des enseignants, dans les 7 ou 8 derniers pays européens. Le Président envisage de mettre 400 000 euros sur le RIFSEEP pour les personnels administratifs avec un coup de pouce significatif pour les catégories C et de supprimer le versement de la prime exceptionnelle. Les catégories A ont aussi été augmentées de manière très significative parce que l'Université souhaite pouvoir recruter des catégories A de l'extérieur. Concernant les fonctions administratives, les salaires à la ville de Poitiers, au Rectorat sont certes plus élevés qu'à l'Université, mais c'est une caractéristique commune à toutes les villes et les universités et le Président demande de comparer les salaires entre universités et non pas avec d'autres structures. De plus, le Président se déclare choqué par le silence assourdissant de la présidence de la république sur une éventuelle revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Il souligne la gestion saine et l'augmentation de la capacité d'autofinancement de l'Université.

Philippe BRISSONNET remarque que l'absence de commentaires n'empêche pas les sujets d'inquiétude et de mécontentement extrêmement forts. Comme le Président, la CGT ne veut pas de divisions ni de distinctions entre enseignants-chercheurs et personnels BIATSS, quels que soient leurs statuts. Nonobstant l'augmentation des heures complémentaires et les problématiques de primes, la question est bien celle de la rémunération. La réponse de l'État pour rémunérer correctement les personnels, aussi bien enseignants que BIATSS, est insatisfaisante. M. BRISSONNET appelle à lutter contre la tentation de l'égoïsme, que ce soit entre les personnels, entre les composantes et contre la mise en concurrence des établissements entre eux. De ce point de vue, le RIFSEEP annonce l'instauration d'une rémunération individualisée qui justement va mettre les personnels en concurrence les uns avec les autres.

Le Président partage cet avis et rappelle que, pour 2018, l'Université a conforté sa coopération avec Grand Poitiers et avec Grand Angoulême. L'établissement a aussi créé, au niveau de l'actuelle COMUE, une structure de coopération qui intègre l'ESNESR, le CNED, CANOPE, l'École Européenne de l'Image, le CREPS, dans une logique de coopération qui est essentielle aujourd'hui. Le Président se dit animé par une logique de coopération et non de concurrence en interne, ni entre composantes, ni à l'extérieur.

Yves BERTRAND précise que ni le président, ni personne n'a le moindre choix de rémunération sur les enseignants-chercheurs puisque les indices sont définis au niveau national, indépendamment de l'Université. Un maître de conférences qui a fait minimum 8 ans d'études touche, à 30 ans, une rémunération de 1800-1900 euros qui est un peu absurde en comparaison des rémunérations de collègues équivalents à l'international. Son intervention vise surtout la rémunération des informaticiens qui, pour 300 ou 500 euros de plus par mois, préfèrent travailler ailleurs qu'à l'Université. Cette tendance n'est pas spécifique à Poitiers, mais la question du transfert des compétences est prégnante. Il en ressort que des postes restent vacants : de quels moyens d'action l'Université dispose-t-elle pour remédier à cette problématique de transfert des compétences ?

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 01

Le Conseil d'administration approuve le plafond des emplois à l'unanimité.

Le Conseil d'administration approuve le programme pluriannuel d'investissement (PPI) à l'unanimité.

Le Conseil d'administration approuve le budget initial 2019 à la majorité.

4) Révision de la note de mission

Gilles MIRAMBEAU présente la note pour la gestion des frais de mission mise à jour avec des modifications consécutives au passage obligatoire par le marché. C'est le cas des taux de prise en charge pour les nuitées et les petits déjeuners qui se basent désormais sur 2 tarifs différents : de 115 euros pour l'Ile de France, Lyon et Marseille, et de 90 euros pour le reste du territoire contre 115 euros sur les grandes villes, 90 en Ile de France et Grande Couronne et 60 sur les autres villes de province selon la prise en charge antérieure.

D'autres modifications sont prévues sur le taux de prise en charge : si le missionnaire est obligé de réserver un logement en dehors du marché si, par exemple, tous les logements sont complets, il est autorisé à passer hors marché. Dans ce cas, une nuitée à 115 ou à 90 euros peut être acceptée, comme les frais de remboursement classique dans le marché.

Pour les extérieurs qui se font prendre en charge une partie des frais de déplacement, les repas pris en charge par l'établissement seront à hauteur de 15,25 euros. Il y avait 2 tarifs, au préalable, qui n'étaient pas justifiés.

Le covoiturage va être revu passant de deux à un passager.

Des précisions ont été apportées, concernant les missions à l'international sur les remboursements de frais annexes comme le passeport, les frais de vaccination et sur les prises en charge des véhicules de location.

Enfin, la note prend acte de la nouvelle réglementation relative à la déclaration des contraventions des agents.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 02

Le Conseil d'administration approuve la révision de la note de mission à l'unanimité.

5) Mise en place d'un service interuniversitaire UNISCIEL

Gilles Mirambeau souhaite que l'Université de Poitiers puisse adhérer au service interne universitaire porté par l'Université de Lille, qui vient en remplacement du groupement d'intérêt scientifique. UNISCIEL est une structure de mutualisation des ressources numériques, essentiellement sur la thématique des sciences fondamentales et appliquées. Elle est aujourd'hui essentiellement destinée aux étudiants de l'UFR SFA, mais aussi de l'ENSI Poitiers. La validation du Conseil d'administration est obligatoire pour adhérer à ce service.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération statutaire n° 03

Le Conseil d'administration approuve les Statuts et le règlement intérieur de l'Université numérique thématique « Université des Sciences En Ligne » (UNISCIEL) à l'unanimité.

Motion

Valentin COGNARD donne lecture de la motion :

« Le 19 novembre 2018, le Gouvernement a annoncé la stratégie « Bienvenue en France ». Celle-ci comporte un **certain nombre de mesures positives et attendues**, comme la simplification de procédures administratives en termes de visas, l'augmentation significative du nombre de bourses, le développement en coopération de campus à l'étranger ou l'amélioration de la qualité d'accueil dans nos établissements.

L'accueil des étudiantes et des étudiants venur·e·s de l'étranger est en effet une problématique importante. L'Université de Poitiers y est particulièrement attachée étant donné son **ouverture déjà forte** à cette population et son **projet de développement de la visibilité internationale de ses formations**.

Si l'objectif de cette stratégie est louable, sa mise en oeuvre **sans aucun dialogue** avec les acteurs et actrices de l'enseignement supérieur et de la recherche suscite interrogations et malaise au sein de notre communauté. Pourtant, **l'ouverture internationale des universités nécessite une vraie réflexion commune**, tant sur la thématique de l'attractivité, de la réciprocité et de l'accueil que sur celle de meilleures solutions de mobilité sortantes pour nos étudiantes et étudiants.

La stratégie proposée par le Gouvernement **suppose une hausse des frais d'inscription** pour les étudiantes et les étudiants extérieur·e·s à l'Union Européenne portant leur montant à 2770€ pour une année de licence et 3770€ pour une année de master ou de doctorat. **Cette augmentation ne constitue pas une réponse adaptée car :**

- a. elle contrevient aux valeurs humanistes et d'égalité que notre université a toujours défendues, or les instances **démocratiques** de notre université rappelle leur attachement à une université accessible à tous et à toutes sans condition de nationalité ;
- b. elle porte en elle le risque important d'exclure des étudiantes et des étudiants que nous accueillons aujourd'hui et qui **apportent** à la richesse culturelle de nos formations, en ayant également un impact négatif sur l'économie avec un taux d'éviction estimé à 40% par la Cour des comptes ;
- c. elle ne permettra pas de compenser le manque d'investissement de l'État en faveur des universités.

C'est pourquoi l'Université de Poitiers s'oppose à l'augmentation des frais d'inscription sur les diplômes nationaux et invite à une véritable réflexion pour améliorer les conditions d'accueil, l'attractivité et l'échange à l'international. »

Au nom de l'ensemble des étudiants, M. COGNARD déplore la stratégie du gouvernement consistant à faire un effet de mesure choc sans aucune concertation. Les étudiants pensent qu'il faut mener une réflexion commune avec toute la communauté universitaire, étudiants, enseignants, BIATSS, etc. Monsieur COGNARD rapporte le cas d'un étudiant en double master français et ivoirien qui s'est fait prendre à parti par ses collègues ivoiriens, désespérés de ne plus pouvoir aller étudier en France faute de moyens. De plus, la communication et la stratégie du gouvernement écornent fortement l'image de la France.

Le Président partage le sens de cette motion, qui a été votée par la CFVU.

Karine MICHELET souligne que le débat est au-delà des préoccupations propres de l'Université ou du pays. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un élément de la politique de coopération internationale et que la coopération internationale consiste aussi à former des cadres ou autres professionnels de pays étrangers.

Le Président ajoute que cette mesure ne va pas dans le sens de l'ambition des autorités qui veulent développer la francophonie à l'international.

Rose-Noëlle SCHÜTZ approuve également les propos tenus, notamment pour les doctorants. Elle se trouvait, au moment de l'annonce, dans une faculté de droit francophone libanaise, où trois quarts des cours de droit sont en français et dont la moitié est dispensée par des professeurs français. Plusieurs étudiants lui ont fait part de leur intention de renoncer à venir étudier en France pour des raisons de coût. Le droit véhicule une culture, mais aussi une vision de l'économie : les contrats, par exemple, relèvent du droit des affaires. Au lieu de se former au droit français, et donc de renforcer le rôle de la France dans le monde des affaires, les étudiants vont partir dans les pays anglo-saxons et apprendre le droit de la Common Law qui ne découle pas de la même culture.

Le Président répète le cynisme de l'État invitant les universités à considérer la CVC comme une ressource supplémentaire. Il propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration approuve la motion à l'unanimité.

6) Capacités d'accueil et modalités de recrutement à l'entrée de cycle de Master (M1) pour l'année universitaire 2019-2020

Virginie LAVAL se voit dans l'obligation de présenter les capacités d'accueil pendant ce Conseil d'administration, alors qu'il était plutôt dédié au budget, parce que le ministère a avancé le calendrier, le portail devant être ouvert dès janvier 2019. Ce point devra figurer désormais à l'ordre du Conseil d'administration de fin d'année. Les chiffres annoncés pour les capacités d'accueil en master sont hors FAD et sites délocalisés, mais incluent les redoublants.

En 2018-2019, l'Université était en mesure d'accueillir 3 071 candidats et sera capable pour 2019-2020, d'en accueillir 2 880 étudiants sachant qu'APOGEE recense 2 131 candidats pour 2018/2019.

Pour la rentrée prochaine, le différentiel de places disponibles est de 749 places, ce qui ne devrait pas poser de difficultés majeures pour accueillir les étudiants en master.

Au niveau des composantes, il n'y a que des plus à l'exception de l'IPAG. Ce master « administration publique » co-porte un parcours avec le master « Droit des collectivités territoriales » de sorte que ce parcours alimente le master de l'IPAG, ce qui explique cette diminution en interne.

Globalement, cela passe dans toutes les composantes, dont certaines n'ont pas modifié leurs capacités d'accueil.

Le Président rappelle que la CFVU s'est prononcée favorablement sur ces capacités d'accueil et propose de passer au vote.

Délibération n° 04

Le Conseil d'administration approuve les capacités d'accueil et les modalités de recrutement en master 1, pour l'année universitaire 2019/2020, à l'unanimité.

7) Arrêté du Président fixant pour l'année universitaire 2019-2020 les capacités et modalités de recrutement pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master

Virginie LAVAL rappelle l'importance et le caractère formel de l'arrêté du Président fixant, pour l'année universitaire 2019-2020, les capacités et modalités de recrutement. Il regroupe les informations nécessaires pour toutes les modalités d'entrée en Master 1 avec plusieurs articles et explicite la commission de recrutement, sa composition et son rôle, la constitution du dossier de candidature et la période de candidature. Cette année, l'article 3 a été renforcé parce qu'il était essentiel de préciser le rôle de la commission de recrutement pour éviter une procédure juridique comme celle subie cette année.

Le Président souhaite, à ce stade, faire le point sur le résultat de la procédure juridique en cause, lequel a conduit à modifier cet arrêté.

Nirmal NIVERT explique au Conseil d'administration que les capacités d'accueil à l'entrée du M2, qui valent aussi pour le M1, ont fait l'objet d'une discussion contentieuse complexe : le désaccord portait sur des points de droit. L'établissement a choisi de conserver sa ligne : c'est d'abord aux équipes pédagogiques de déterminer si un étudiant doit rentrer dans telle ou telle formation. La ténacité de l'établissement a payé, puisque le Tribunal

administratif lui a donné raison la veille et a rejeté sur le fond toutes les prétentions de l'étudiante, qui aurait été inscrite de toute façon. En conséquence, l'arrêté du président est soumis au Conseil d'administration pour information et non pour délibération.

Le Président se réjouit que, pour la première fois, cet avocat bordelais, qui se fait beaucoup d'argent sur le dos des étudiants en master, ait perdu son procès au tribunal. Cette affaire a donc entraîné une modification de l'arrêté concernant l'article 3.

8) Capacités d'accueil et modalités de recrutement en deuxième année de cycle de Master (M2) pour l'année universitaire 2019-2020

Virginie LAVAL détaille ensuite les capacités d'accueil à l'entrée du Master 2.

À l'échelle de l'établissement, 7 Masters sortent de la liste des Masters qui sélectionneront entre le Master 1 et le Master 2 à la prochaine campagne. L'an dernier, des Masters étaient rentrés dans la sélection à l'entrée de cycle pour la première fois et devaient maintenir une sélection entre le M1 et le M2. Cette année, c'est la deuxième année, donc les étudiants ont été sélectionnés à l'entrée de cycle : de droit, ils continuent en Master 2. Ces 7 Masters, sont principalement des Masters de l'UFR Droit et sciences sociales ainsi que le Master mention psychologie, philosophie et sociologie.

Les seuls masters dérogatoires et autorisés à sélectionner entre le M1 et le M2 pour la rentrée 2019 sont exclusivement des masters de droit : droit des affaires, droit du patrimoine, droit notarial, droit des assurances, droit public des affaires, droit des collectivités territoriales et droit international et européen, ainsi qu'un master de l'IAE, qui recrute exclusivement en Master 2 faute de Master 1.

Mme LAVAL ignore jusqu'à quand la dérogation sera tenue.

Les capacités d'accueil sur ces seuls masters passent de 364 en 2018 à 414 en 2019, ce qui s'explique par une restructuration de l'offre de formation en masters de l'UFR Droit et sciences sociales qui vient injecter, notamment dans la mention Droit du patrimoine, des parcours qui sélectionnaient à l'entrée de site. Le master droit des collectivités territoriales comportera un nombre trop important de parcours. Ce point sera rediscuté avec l'équipe décanale de cette composante.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 05

Le Conseil d'administration approuve les capacités d'accueil et les modalités de recrutement en master 2, pour l'année universitaire 2019/2020, pour les mentions de masters dérogatoires à l'université de Poitiers, à l'unanimité.

9) Arrêté du Président fixant pour l'année universitaire 2019-2020 les capacités et modalités de recrutement pour l'accès à la deuxième année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master

Virginie LAVAL indique que la CFVU a exprimé un avis favorable sur cet arrêté.

10) Bilan social

Rappelant que le bilan social a déjà été présenté en Conseil d'administration et qu'il a été voté en Comité technique d'établissement, le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 06

Le Conseil d'administration approuve le bilan social 2017 à l'unanimité.

11) Campagne d'emplois

Nicolas BOISTAY présente la campagne d'emplois qui a été présentée et votée au CTE du vendredi précédent où elle a recueilli 3 abstentions.

Gilles MIRAMBEAU a rappelé aux membres du CTE les orientations politiques qui ont amené à conduire cette campagne d'emplois. Le dialogue de gestion avec l'ensemble des composantes et des services a permis de partager les constats, leurs besoins, et essayer de trouver des terrains d'entente. Les orientations politiques sont : le maintien de l'emploi ; les problématiques liées aux compétences qui doivent être adaptées aux nouveaux métiers de l'Université et requièrent un ajustement des moyens RH de l'établissement ; les contraintes financières avec une masse salariale élevée et un plafond d'emploi à respecter également ; les contraintes RH dans l'ouverture des concours, pour un nombre équilibré de concours externes, au titre de l'ITRF ou de l'AENES. Un certain nombre d'obligations s'imposent comme celle de recruter par la voie des concours BOE. Un certain nombre de projets structurants et réglementaires viennent aussi impacter la campagne d'emplois. Les évolutions réglementaires concernent, pour aujourd'hui, essentiellement la formation impactée avec la loi ORE, qui aura des conséquences sur la formation continue, l'arrêté licence, le PIA ELANS, etc.

Parmi les projets structurants, M. MIRAMBEAU cite la mise en place du Data Center, qui va concerner l'ensemble des services informatiques, des composantes et des services à moyen terme. La trajectoire RH a été calée sur le contrat d'établissement et doit permettre de mettre en place le projet d'administration et les projets de service. Pour 2018, la première thématique a été le maintien de l'emploi, notamment des emplois permanents qui n'étaient pas sécurisés à ce jour. Un certain nombre de services sur lesquels il y avait beaucoup de CDD alors que les besoins étaient permanents et clairement identifiés depuis un certain temps, ont été identifiés. Des orientations pour sécuriser ces services ont été proposés pour le pôle handicap étudiant, qui ne reposait que sur des contractuels et sur le dispositif PaRé, qui arrive à échéance d'ici 2 ans. La MDE, qui aussi a beaucoup de contractuels notamment sur PaRé, a été consolidée. Un certain nombre de services en sous-effectifs par rapport à la charge de travail qui leur était demandée ont été identifiés : c'est le cas d'I-Médias, qui a une faiblesse de pilotage sur le système d'information et qui a besoin d'une réaffectation de moyens, notamment pour la DSI. La Direction des affaires juridiques est dans la même situation car les contentieux sont de plus en plus nombreux, les conventions de plus en plus complexes à déchiffrer avec un temps de traitement qui s'allonge, ce qui génère de l'insatisfaction. Cette direction a fait l'objet d'une attention particulière.

De nouveaux besoins ont obligé à prioriser l'emploi de conseiller mobilité carrière chargé de répondre aux questionnaires de nombreux agents sur leur avenir professionnel. Ce dispositif sera testé sous forme d'un CDD. La campagne d'emploi a limité l'isolement des agents en mutualisant davantage comme les UFR Droit et Sciences Economiques ont pu le faire notamment sur la fonction logistique. Un certain nombre de propositions ont été faites à l'IPAG pour rapprocher l'administration de ces 3 composantes qui sont dans le même bâtiment. Il y a aussi le souhait de résorber un certain nombre de décalages entre le grade et la fonction qui sont nombreux à l'université par le biais de concours internes.

Enfin, sur le Pôle Universitaire de Niort, comme sur le Centre Universitaire de la Charente, Monsieur MIRAMBEAU souhaite se questionner sur l'organisation administrative de ces implantations. Sur Niort, la campagne d'emploi est l'occasion d'inciter les doyens à entrer dans une mutualisation des services, notamment pour la fonction logistique puisque l'accueil, aujourd'hui, est mutualisé alors que les process informatiques entre les composantes sont un peu différents. Il faudra travailler avec les agents pour savoir si c'est opportun. Le déménagement de l'ESPE sur le site du CUC permettra de travailler avec les agents sur place et de leur proposer une organisation mutualisée des services de l'administration.

Avec le Président, Monsieur MIRAMBEAU est partisan d'enclencher une vraie politique de recrutements d'apprentis, qui aujourd'hui est faite au coup par coup par des services selon leurs besoins. Monsieur MIRAMBEAU souhaite que davantage de services soient impliqués dans ce processus de formation de jeunes qui peuvent être aussi, à terme, des agents recrutés par l'établissement. Cela leur permet d'acquérir une expérience professionnelle, de connaître l'environnement de travail et de devenir de bons collaborateurs. À titre d'exemple, l'apprenti formé par Nirmal NIVERT est resté en fonction et donne entière satisfaction dans le poste qu'il occupe.

Les marges de manœuvre pour mener ces campagnes d'emploi et les axes fixés restent réduites. Il va falloir travailler différemment avec les composantes, pour arriver à en dégager. Les redéploiements qui ont pu être mis en place sont une piste essentielle à condition d'identifier des postes où il est possible de le faire. Aujourd'hui, une composante a permis la transformation de supports de postes vers d'autres missions. Globalement, la situation reste tendue, les marges de manœuvre réduites pour mener à bien le projet de l'établissement.

Nicolas BOISTAY précise que les choix ont été faits avec chaque doyen et directeur qui ont été rencontrés individuellement. Cette année, 4 personnes se sont vues proposer un CDI, par rapport à des compétences spécifiques introuvables dans certains concours et pour stabiliser des services. 2 catégories A sont concernés

dans 2 services de l'Université. Un CDI a été proposé à un agent de catégorie C car, étant proche de la retraite, il n'était pas intéressant pour lui de passer les concours. Un catégorie B a lui aussi été recruté en CDI sur le poste de technicien en charge du handicap étudiant car le concours équivalent n'existe pas. Pour stabiliser ce service, une personne passera aussi en CDI. Au total, 38 postes administratifs seront ouverts au niveau des personnels BIATSS, dont 23 de catégorie C. L'Université de Poitiers emploie beaucoup de catégories C, ce qui va nécessiter des redéploiements. Au niveau des différents concours, les différentes répartitions respectent l'équilibre externe/interne. L'Université a la volonté d'ouvrir des concours ITRF et la filière AENES. Comme l'an passé, la politique a été que pour les concours de catégorie C interne de la BAP J et les concours de BAP J liste générale, l'équivalent externe sera ouvert en AENES et, pour l'interne, les concours ne seront plus spécifiques à une composante, mais à l'Université. Le but est d'inciter l'ensemble des contractuels à passer les concours sans attendre la fin des 3 ans. 23 concours ITRF seront ouverts cette année. Sur la filière AENES, il est proposé d'ouvrir 6 postes en externe, 1 pour les SAENES (catégorie B) et 5 pour les ADJAENES (catégorie C). Sont proposés aussi 5 recrutements sans concours, avec une épreuve orale au niveau de l'établissement pour les BAP G (Logistique) pour stabiliser un certain nombre de contractuels dont le contrat arrive à échéance. L'Université a l'obligation d'ouvrir un concours PACTE pour un jeune qui sera diplômé au bout de sa formation. L'établissement propose de l'ouvrir au niveau de l'IPAG sur la BAP G. Ensuite, l'Université, dans le cadre de l'obligation de recruter des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi, propose d'ouvrir 3 postes au niveau des personnels administratifs, ces personnes étant déjà en poste. Au niveau des personnels enseignants, 9 postes du second degré, dont 1 en BOE, seront ouverts, en lien avec le Rectorat. Il s'agira d'un poste de professeur certifié d'anglais. Les 8 autres postes sont déjà en cours de recrutement. L'Université recrute aussi 14 postes de professeurs des universités et 21 postes de maîtres de conférences.

Virginie NEVEU veut souligner que cette campagne d'emploi se situe dans des objectifs politiques tout en prenant en compte des situations individuelles. Madame NEVEU se déclare satisfaite du dialogue entre les composantes et de la transparence sur le retour auprès des organisations syndicales.

Philippe BRISSONNET se joint à ce constat : les organisations syndicales étaient demandeuses d'une telle rencontre qui a permis de mieux comprendre le résultat des dialogues de gestion et la raison des choix. Il attire l'attention du Conseil d'administration sur le statut des apprentis : la volonté exprimée qu'ils puissent passer les concours avant les 3 ans ne peut pas être accomplie sur tous les postes qui correspondraient à un besoin permanent, même si elle va dans le bon sens. Enfin, ce qui est vrai pour les apprentis peut être vrai pour les CDD qui mesurent l'apport qu'ils peuvent avoir pour l'établissement. Les syndicats sont préoccupés par la difficulté de permettre un parcours professionnel à un certain nombre de contractuels, en particulier ceux qui occupent des postes correspondant à besoin permanent.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 07

Le Conseil d'administration approuve la campagne d'emplois BIATSS et enseignants-chercheurs à la majorité.

12) PEDR 2019 : choix du mode d'évaluation (instance nationale ou locale)

Serge HUBERSON rappelle que, tous les ans, l'Université doit transmettre au Conseil d'administration les modalités concernant la prime d'encadrement et de recherche, en particulier son niveau et ses modalités d'attribution. Les 2 propositions examinées par la Commission de la Recherche reposent sur le maintien du recours au CNU pour le classement et sur le maintien des niveaux de primes tels que définis (4 300 euros nets), l'objectif étant d'attribuer la prime à tous les personnels ayant un A ou un B à la notation CNU, ce qui représente 50 % des demandes nationales, mais est plus fluctuant au niveau local. Il a pu atteindre plus de 60 % une année. À cela s'ajoutent des régimes particuliers. Dans ce cas-là, l'Université a des obligations légales concernant les membres de l'IUF, l'INSERM et puis une prime sur distinction dont le montant est aligné sur le montant de la prime standard.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 08

Le Conseil d'administration approuve le mode d'évaluation par l'instance nationale à l'unanimité.

13) PEDR 2019 : critères et barème PEDR

Le Président précise que les critères et barèmes de la PEDR n'ont pas changé depuis l'année dernière et propose de passer au vote.

Délibération n° 08 (suite)

Le Conseil d'administration approuve les critères de choix retenus par l'instance nationale et le barème applicable à l'attribution de la PEDR à l'unanimité.

14) Acquisition d'un terrain en Charente

Le Président a reçu la proposition, pour l'Université, d'acquérir 4 hectares en Grande Champagne, à côté de Segonzac qui accueille déjà deux Masters et une Licence Professionnelle. Ce terrain est dédié au transfert de l'ESPE. Tout est réglé avec l'hôpital. Le terrain est acheté. L'ESPE du Centre Universitaire de la Charente devrait y être transféré en septembre 2020.

15) Tarifs et subventions

Sans demande de prise de parole, le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 09

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs et subventions présentés.

Protection fonctionnelle

Emmanuel AUBIN demande au Conseil d'administration d'accorder la protection fonctionnelle au Président et à lui-même. Le Conseil d'administration avait déjà offert la protection fonctionnelle au Président pour qu'il puisse exercer ses droits en justice et, notamment, rétablir l'honneur et la considération de l'établissement qui sont bafoués de façon régulière sur les réseaux sociaux, maintenant, par Jean-Sylvain MAGAGNOSC, ancien collaborateur. L'Université avait obtenu gain de cause à deux reprises devant les juridictions Pictaves, notamment une décision inédite qui avait condamné l'auteur des propos à retirer le nom et le prénom du Président. Malheureusement, la Cour de cassation, en juillet dernier, a rendu un arrêt qui a considéré que la plainte n'était pas nulle, mais a buté sur une question juridique : la distinction entre diffamation et injure. L'ancien collègue s'est senti encouragé à persister dans ses propos diffamatoires, et à en élargir le périmètre. Outre ses propos nauséabonds sur Facebook, il a envoyé des mails diffamatoires aux membres du CHU, et a payé une publicité faisant la promotion de sa page à tout habitant de Poitiers de plus de 20 ans. Monsieur AUBIN pense que l'affaire tourne à la diffamation publique : la protection fonctionnelle est requise de façon à exercer les voies de droit pour faire cesser ces propos. Enfin, il a mis en cause, dans un courrier adressé la veille à la CPU, différents présidents de l'université.

Destinataire régulier des mails en question, Yves BERTRAND doute que ces agissements aient le moindre impact compte tenu de l'outrance des propos.

Valentin COGNARD estime que ces mails, largement relayés, peuvent inquiéter notamment les élus étudiants des Conseils de l'Université.

Pour le Président, la situation est sérieuse et nul n'est censé supporter de telles attaques durant sept ans. Toutes les personnalités de l'Université sont visées. C'est la raison pour laquelle Monsieur AUBIN et lui-même veulent porter plainte et sollicitent la protection fonctionnelle.

Le Vice-président du Conseil d'administration propose de passer au vote.

Délibération n° 10

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la demande de protection fonctionnelle formée par Monsieur Yves JEAN, Président de l'université de Poitiers.

Loïc LEVOYER précise que les attaques visant Emmanuel AUBIN portent sur ses compétences de juriste, et sur sa vie privée, d'où la nécessité d'engager une action en justice.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 11

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la demande de protection fonctionnelle formée par Monsieur Emmanuel AUBIN, Vice-président de la Relation sociale, des Affaires juridiques et de l'Éthique de l'université de Poitiers.

16) Questions diverses

En l'absence de questions diverses, le Président lève la séance du Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration

Yves JEAN



